

Propositions de l'Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec sur la reprise des activités et des mesures sanitaires dans le secteur audiovisuel



—
ASSOCIATION DES RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC

À l'intention du :

**Ministère de la Culture et des Communications
a/s Mme Sophie Magnan
Directrice
Direction des politiques et de la prospective
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5**

15 mai 2020

Table des matières

REPRISE DES ACTIVITÉS DE L’AUDIOVISUEL.....	3
Une reprise coordonnée.....	3
Concertation de tous les intervenants.....	3
Revoir les méthodes de travail.....	4
AIDE OU ACCOMPAGNEMENT DU GOUVERNEMENT POUR ASSURER UNE REPRISE OPTIMALE	4
Sécuriser les budgets déjà alloués pour la production audiovisuelle annoncés dans le dernier budget provincial	4
Allouer des budgets supplémentaires et spécifiques pour la mise en place des mesures sanitaires	4
Accompagner l’industrie audiovisuelle avec de l’expertise en mesures de santé et sécurité	5
Favoriser le développement d’infrastructures de tournage (studios) par des mesures incitatives et de l’investissement	5
Mesures incitatives.....	6
Favoriser la production régionale	6
Mesures structurantes pour les artistes	6
Compensation pour les artistes atteints par la COVID-19.....	7
MESURES SANITAIRES DANS LE CONTEXTE DE PANDÉMIE (COVID-19)	8
La situation spécifique du réalisateur.....	8
Avis au préalable.....	8
La distanciation	9
Poste dédié en santé et sécurité.....	9
Hygiène et salubrité des lieux.....	10
Contrôle de l’état de santé des membres de l’équipe.....	10
Équipements.....	11
La conception, le développement et la préproduction	11
Déplacement des équipes.....	11
Pauses et repas	12
Postproduction.....	12

POSITIONS DE L'ARRQ SUR LA REPRISE DES ACTIVITÉS ET DES MESURES SANITAIRES DANS LE SECTEUR AUDIOVISUEL

REPRISE DES ACTIVITÉS DE L'AUDIOVISUEL

Évidemment, la pandémie a mis un arrêt brutal aux activités de notre secteur tant télévisuelles, web que cinématographiques, compte tenu de la proximité des intervenants autant dans la production des oeuvres que pour la plupart des moyens de diffusion (salles de cinéma, festivals, etc.). Seules quelques productions ont été en mesure de continuer puisqu'elles ont été jugées essentielles (nouvelles, services d'information et quelques talk-shows) et qu'elles se sont adaptées autant au niveau contenu que des mesures sanitaires rendues nécessaires par la COVID-19.

Une reprise coordonnée

Notre industrie ne pourrait donc reprendre qu'au gré des mesures de « déconfinement » qui seront annoncées. Cependant, nous recommandons que la reprise soit effectuée de façon coordonnée et vraisemblablement en priorisant certains types de productions. Les productions qui permettent de contrôler facilement l'environnement de travail (comme celles tournées en studio ou en très petites équipes) et le respect des normes sanitaires adoptées pourraient donc être les premières à débiter. Nous sommes d'avis que les productions non-dramatiques telles les variétés, magazines, reportages ou en documentaire pourraient répondre à ces critères. Nous savons pertinemment bien que toutes les productions de dramatiques qui prévoient des comédiens sans protection personnelle devant la caméra et qui fonctionnent avec de plus grosses équipes techniques travaillant dans la promiscuité présentent des défis supplémentaires. Elles pourraient difficilement reprendre avant de pouvoir mettre en place des moyens pouvant réduire au maximum les risques de propagation par contact rapproché ainsi que des mesures exceptionnelles de protection pour les comédiens et les réalisateurs dont la contagion mettrait en danger la poursuite de la production. Elles seront donc les dernières à pouvoir recommencer. Encore là, le recours aux studios pour les tournages pourrait avantager certaines productions sur la ligne de départ.

Concertation de tous les intervenants

Après cette longue période de confinement où tout le monde s'est abondamment gavé de contenus audiovisuels, nous sentons déjà le besoin de créer de nouvelles productions, ce qui est en soi une bonne nouvelle. Toutefois, nous demeurons prudents dans cette sortie de crise et nous croyons que tous les intervenants devraient être invités à faire partie de la solution. Ainsi, il faudrait inviter les diffuseurs à revoir leur programmation et à prolonger leurs prochaines saisons télévisuelles afin de diminuer la pression sur les producteurs, et par le fait même sur les créateurs, en étalant dans le temps les dates de tombées de certaines productions et en privilégiant d'autres, plus faciles à mettre en branle. Pour les raisons exposées plus haut, personne ne gagnerait à voir un engorgement des moyens de production au moment de la reprise. Il serait plus que dommage que des artistes et artisans comme les réalisateurs, les

comédiens et les techniciens, ayant cumulé des pertes dues à l'arrêt des plateaux de tournage, aient soudainement à choisir entre plusieurs productions se concurrençant pour les mêmes dates de tournage et pour lesquelles ils auraient normalement été retenus.

Revoir les méthodes de travail

Il est évident qu'il faudra revoir les méthodes de travail afin de s'assurer que le plus de productions puissent voir le jour dans un climat de pandémie. Les techniques de tournage et les approches de réalisation seront modifiées. De façon à tenir compte de cette nouvelle réalité, nous recommandons que les programmes de subvention soient ouverts aux réalisateurs dès la conception et le développement des productions pour adapter les scénarios et les plans de travail.

AIDE OU ACCOMPAGNEMENT DU GOUVERNEMENT POUR ASSURER UNE REPRISE OPTIMALE

Sécuriser les budgets déjà alloués pour la production audiovisuelle annoncés dans le dernier budget provincial

Les budgets de production particulièrement en télévision avaient déjà un grand besoin d'être majorés pour être concurrentiels sur le marché et permettre de meilleures conditions de travail. Les montants consacrés pour l'animation arrivent aussi à point nommé dans un contexte où les comédiens pourront difficilement se côtoyer sans risque sur un plateau. L'animation est un secteur qui peut facilement s'adapter aux mesures sanitaires en temps de pandémie.

Allouer des budgets supplémentaires et spécifiques pour la mise en place des mesures sanitaires

L'addition de personnel supplémentaire et la logistique requise pour respecter les mesures sanitaires vont entraîner des coûts additionnels. Ils ne devraient pas être pris à même les budgets de production qui étaient déjà en grand besoin de bonification. Considérant les précautions à prendre sur les plateaux, nous évaluons que les temps consacrés au tournage des productions audiovisuelles devront augmenter de 25% dans la plupart des productions et jusqu'à 50% pour les productions les plus complexes telles que les dramatiques, avec les coûts y étant associés.

Il faut considérer des mesures d'aide destinées aux mesures sanitaires, venant possiblement d'un autre ministère que la Culture, ou de la création d'un fonds spécial dédié à ces mesures dans l'ensemble du secteur culturel.

Accompagner l'industrie audiovisuelle avec de l'expertise en mesures de santé et sécurité

Chaque production devra avoir une personne responsable des mesures sanitaires et il faudra s'assurer que les mesures mises en place sont conformes. Les personnes responsables devront avoir une formation et/ou une accréditation. Les équipes de production elles-mêmes devront avoir une formation sur les lieux de travail. La CNESST peut jouer un rôle, à la fois dans la formation et dans la conformité des mesures grâce à son expertise. Il faudra s'assurer que celle-ci offre un nombre d'inspections suffisantes alors que les conditions de travail sont souvent appelées à changer sur les plateaux de tournage. L'INIS peut aussi jouer un rôle dans la formation en santé et sécurité en développant un cours spécifiquement dédié à l'audiovisuel.

Favoriser le développement d'infrastructures de tournage (studios) par des mesures incitatives et de l'investissement

Les tournages en studio offrent les conditions optimales, non seulement pour le respect des mesures sanitaires, mais en termes d'efficacité et de qualité des productions. Il convient donc de considérer qu'une partie des sommes additionnelles consacrées aux mesures sanitaires soient dépensées de façon à avoir un effet structurant pour l'industrie audiovisuelle à plus long terme. En effet, du point de vue sanitaire, les studios de tournage offrent de l'espace pour la distanciation physique, une infrastructure pour loger les différents départements d'une production, évitant ainsi la contamination croisée entre les membres de différents départements, et offrant aussi des installations alimentaires et sanitaires adéquates pour des groupes d'individus (contrairement à des résidences privées, par exemple).

Le tournage en studio offre de l'équipement installé en permanence, ce qui limite le transport et la manipulation d'équipement devant être nettoyé et désinfecté à chaque usage. De plus, il permet aussi de limiter l'accès aux seuls membres d'une production et évite ainsi la contamination par des non-participants dans des lieux publics ou des résidences privées. Il est donc plus facile de l'adapter aux nouvelles exigences sanitaires. D'un point de vue structurant, les tournages en studio permettent de tourner à longueur d'année sans contraintes de météo et de variations d'heures d'ensoleillement alors que l'industrie audiovisuelle québécoise actuelle est largement saisonnière, concentrée surtout entre les mois les plus ensoleillés de mai à octobre. Pendant cette période, les productions locales et étrangères se battent pour obtenir les équipes de techniciens, les comédiens et les équipements. D'ailleurs, le retard causé par la pandémie aura pour effet de reporter à l'année prochaine nombre de productions pour cause d'indisponibilités ou de saison inadéquate. Tourner les intérieurs plus souvent en studio permettrait d'étaler les tournages sur toute l'année dans un Québec dont le pays est l'hiver. De plus, la technologie actuelle permet même de reproduire des décors extérieurs grâce aux décors virtuels et aux effets visuels.

Certes, tourner en studio coûte plus cher et c'est pour cette raison que l'industrie québécoise se tourne majoritairement vers des décors existants en location. Il y a d'ailleurs peu de locateurs de studio au Québec et leur clientèle est surtout étrangère. Mais la crise actuelle nous force à remettre en question cette mentalité du moins cher pour nous tourner vers la qualité dans un monde où l'offre culturelle est devenue extrêmement compétitive. Car des décors construits de toute pièce n'ont de limite que la créativité. Et ce qui coûte le plus cher c'est la main-d'œuvre pour les concevoir et les construire, ce qui en soi est une mesure structurante. On emploie et on

développe ainsi une main-d'œuvre spécialisée de concepteurs, menuisiers et peintres scéniques. On peut aussi développer une expertise dans une technologie de pointe telle que les décors virtuels qui font appel à des techniques utilisées par l'industrie du jeu vidéo, déjà bien installée à Montréal et Québec. Sans compter que notre industrie des effets visuels dessert la plupart du temps les productions étrangères. Il est grand temps de la mettre plus souvent au service de notre production locale.

Mesures incitatives

Bref, la pandémie est peut-être l'occasion de faire un virage industriel au Québec pour se doter d'infrastructures industrielles dignes de ce nom. Mais pour cela il faudra changer les méthodes et les mentalités par des mesures incitatives, à la fois pour augmenter la demande et l'offre de ce type d'infrastructures. En voici à considérer : crédit d'impôt bonifié pour les tournages en studio, co-investissement ou subvention à l'entreprise privée pour l'aménagement ou la construction de nouveaux studios, co-investissement ou subvention à l'entreprise privée pour l'implantation de systèmes de décors virtuels, crédits d'impôt bonifiés pour les décors virtuels (admissibles au crédit d'impôt pour effets visuels?), pourcentage de dépenses d'aménagement de studio admissibles dans les dépenses de production (afin que des producteurs aménagent leur propre studio), formation en conception et construction de décors, formation en création de décors virtuels.

Favoriser la production régionale

La production audiovisuelle est concentrée à Montréal. Celle-ci est présentement l'épicentre de la pandémie au Québec. Des mesures incitatives telles qu'un crédit d'impôt régional permettrait d'attirer des productions à l'extérieur de la région métropolitaine où les risques de contagion sont moins grands. De plus, des comédiens venus de Montréal et isolés de leurs familles et réunis « en quarantaine » dans un hôtel seraient à l'abri de la contagion venant de leurs proches et réduiraient le risque d'un arrêt de production avec la contagion d'une vedette. On offrirait aussi au grand public des paysages extérieurs moins connus faisant la promotion du Québec. D'autre part, les régions pourraient profiter d'une mesure structurante comme l'aménagement d'un studio, tel qu'évoqué au paragraphe précédent, afin d'attirer des productions à plus long terme.

Mesures structurantes pour les artistes

La COVID-19 a eu un terrible effet sur plusieurs secteurs économiques au Québec, mais a aussi mis en lumière certaines failles dans la société en général. De façon plus concrète dans notre secteur où la très grande majorité des artistes et créateurs sont des travailleurs autonomes, nous avons été à même de constater les conséquences catastrophiques de la quasi-absence de protection et de filet social pour nos artistes. Nous sommes intervenus auprès des instances fédérales afin qu'elles adaptent les mesures de compensation pour s'assurer qu'un minimum d'aide soit disponible pour nos membres. Toutefois, une grande majorité des membres se trouvent face à une absence de revenu dont ils ne peuvent mesurer la durée.

Avec les années, certaines associations d'artistes, dont l'ARRQ, ont été en mesure d'offrir un régime d'assurances collectives à ses membres. Encore là, ce n'est qu'une infime partie de

ceux-ci qui peuvent bénéficier de la couverture complète des assurances, car ce n'est qu'environ 50% des productions subventionnées qui déposent des contrats auprès des associations d'artistes. En conséquence, toutes les productions qui échappent aux associations n'offrent aucune protection aux artistes puisqu'elles ne contribuent ni aux régimes de retraite ni aux assurances collectives. La majorité des artistes sont donc sans filet social. À l'ARRQ, la couverture des assurances collectives est basée sur le cachet moyen des 3 années antérieures pour les contrats en télévision et des 5 années antérieures pour le cinéma. Il est évident qu'avec l'arrêt des productions pendant plusieurs mois, voire une année, beaucoup de membres perdront probablement leur couverture d'assurance l'année prochaine quand la baisse de revenus de cette année sera comptabilisée.

Au niveau de l'ARRQ, cette situation est d'autant plus problématique que le régime d'assurances collectives est soutenu par les remises que les producteurs paient sur chaque production. Il y aura aussi une perte importante au niveau des revenus de l'ARRQ car la cotisation professionnelle est payée par les membres à même leurs cachets, présentement réduits à néant. À cette perte devra s'ajouter la perte due au maintien du régime d'assurance alors qu'une infime partie des remises des producteurs seront enregistrées et que l'ARRQ devra assumer ce manque à même son budget d'opération pour maintenir le régime. L'ARRQ est d'avis qu'une aide gouvernementale pourrait éventuellement être disponible pour permettre aux associations de passer à travers cette crise qui risque de perdurer pour les années 2020 et 2021.

Depuis de nombreuses années, les associations d'artistes demandent de mettre en place des politiques afin de s'assurer que les productions subventionnées soient liées par une entente collective pour notamment assurer un filet social aux artistes. Nous venons de constater la conséquence catastrophique sur nos artistes de ce manque de politiques. Au surplus, nous avons depuis longtemps requis que l'on puisse mettre en place des régimes équivalents à de l'assurance-emploi pour les artistes. Les réalisateurs sont parmi les créateurs qui se retrouvent avec le plus de fluctuations dans leurs revenus dues aux périodes d'attente entre les différents projets.

Compensation pour les artistes atteints par la COVID-19

Un pourcentage des artistes membres de l'ARRQ sont couverts par une assurance collective en cas de maladie telle que le COVID-19 si leur moyenne de revenus provenant de contrats couverts par des ententes collectives ont été suffisante lors des années précédentes. Mais un large pourcentage ne se qualifie pas. Parmi ceux-là, certains pourront faire appel à la CNESST qui pourra les indemniser sur la base de leurs revenus de l'année précédente. Mais il y a un vice à cette forme de calcul. De nombreux artistes ont une énorme variation de revenus d'une année à l'autre. Il n'est pas rare de voir nos membres alterner entre les années de vaches maigres et les années de vaches plus grasses. Ainsi, la période de démarchage et de développement de projet est sous-payée alors que l'artiste investit temps et effort pour arriver à réaliser un projet dont les revenus substantiels lui permettront de vivre pendant une période prolongée jusqu'à la prochaine réalisation. Des indemnités de la CNESST basées sur les revenus de l'année précédente pourraient donc être en deçà du seuil de pauvreté alors qu'un artiste tombe malade en plein tournage, au moment même où il voyait enfin la concrétisation de son projet et les revenus substantiels y étant associés.

Ce genre de situation n'est pas unique aux membres de l'ARRQ. De nombreux autres artistes vont travailler pratiquement sans couverture d'assurance pendant une période à très haut risque et sans avoir le luxe d'attendre de meilleurs jours.

Sans présumer de la forme de filet social que le gouvernement pourrait offrir à ces artistes qui sont peu ou pas protégés par des ententes collectives, l'ARRQ songe à des solutions telles qu'un calcul d'indemnité de la CNESST basé sur plusieurs années plutôt qu'une seule ou encore à la création d'un fonds d'indemnité pour les travailleurs culturels. Nous invitons votre gouvernement à y réfléchir avec nous.

MESURES SANITAIRES DANS LE CONTEXTE DE PANDÉMIE (COVID-19)

La situation spécifique du réalisateur

Le secteur audiovisuel est constitué notamment de productions dramatiques, non dramatiques (variétés, magazines, jeux-questionnaires), documentaires, animation, etc. La taille des équipes, le nombre de lieux occupés, les méthodes de travail pourront varier en fonction du type de production. Nous relevons donc dans le présent document, les facteurs de risques que peut représenter la COVID-19 pour les réalisateurs dans tous les types de productions à toutes les étapes de celles-ci et pour tous les lieux où doivent se déplacer les équipes. Les recommandations formulées aux présentes sont évidemment en complément des mesures déjà prévues aux ententes collectives de l'ARRQ et ne sauraient se substituer aux recommandations émises par la CNESST ou la Santé publique. Elles ont pour but de s'assurer d'offrir un environnement de travail sécuritaire aux réalisateurs ainsi qu'à leur équipe. Il nous apparaît essentiel que les normes qui devront être adoptées revêtent un caractère obligatoire pour tous les producteurs.

Les réalisateurs sont au coeur de la production, ils sont les « chefs d'orchestre » des différents intervenants dans une production. Ils teintent l'oeuvre audiovisuelle de leur vision, de leur signature, de leur couleur en prenant les décisions créatives qui s'exercent sur tous les départements. En tant que chefs créatifs d'une oeuvre audiovisuelle, leur contagion et mise hors circuit en cours de production peut donc causer son report, sa suspension ou même son annulation avec les conséquences financières et créatives que cela emporte sur elle et l'ensemble des intervenants qui y travaillent. De plus, l'exercice de ses choix créatifs fait du réalisateur un auteur de l'oeuvre audiovisuelle et son départ inopiné pour cause de maladie représenterait pour lui une perte de ses droits d'auteur qui ne peut être compensée alors que certaines oeuvres peuvent représenter des mois ou des années de préparation. En ce sens, il est primordial de protéger adéquatement cette fonction névralgique avec des mesures exceptionnelles.

Avis au préalable

Afin de s'assurer des normes sanitaires à mettre en place, les producteurs voulant procéder à un enregistrement doivent donner un préavis de 48 heures ouvrables à l'ARRQ avant de débiter le tournage.

La distanciation

Il est plutôt rare que les plateaux de tournage offrent beaucoup d'espace de travail pour les équipes. Habituellement, les membres d'une même équipe travaillent près les uns des autres souvent dans des lieux exigus. En conséquence, la pandémie a un impact direct sur la façon de travailler.

Il est donc recommandé d'observer en tout temps 2 mètres de distance avec le réalisateur sur les lieux de travail. Celui-ci devrait également avoir accès à son espace réservé pour le travail sur et hors du plateau. Il nous apparaît important de souligner que cette distance devrait spécifiquement être respectée autour de cet espace qui, dans certains cas est marqué par la « chaise » du réalisateur ou l'endroit où repose son équipement (moniteur, écouteurs, documents, etc.).

L'accès au plateau de tournage devrait également être réservé aux membres essentiels de celui-ci. Le réalisateur doit y avoir accès en tout temps.

Dans le cas où la distanciation ne pourrait être observée, nous suggérons des mesures alternatives qui assurent une protection. À titre d'exemple, nous favorisons l'installation de plexiglas dans les régies, où il est habituellement difficile d'observer la distanciation recommandée.

En cours de tournage, le réalisateur dispose en tout temps d'un moniteur vidéo et d'écouteurs personnels et exclusifs afin de suivre la captation.

Dans les grosses productions, il y aurait lieu de diviser les équipes en plusieurs unités de façon à prendre le relais si une des unités était contaminée. Également, les risques seraient minimisés si les départements étaient séparés et que les contacts entre eux étaient réduits au minimum. Le réalisateur étant appelé à approuver le travail de plusieurs départements, il est recommandé que les approbations se fassent le plus possible par télétravail (photos, vidéos, etc.). Quand ce n'est pas possible, les approbations devraient se faire en respectant les mesures de distanciation. Dans ce cas, il est recommandé que le réalisateur se déplace seul plutôt que de déplacer plusieurs membres d'équipe à sa rencontre.

La pression est toujours très grande pour qu'une production complète ses journées de tournage, particulièrement en fin de journée où l'on se précipite pour terminer à temps. Il est recommandé de prévoir d'avance le temps requis pour les mesures supplémentaires de santé et sécurité. Toutes les productions devraient ajouter du temps de tournage pour en tenir compte. Lors du tournage, en aucun cas, le réalisateur ne devrait exercer une pression sur l'équipe qui pourrait compromettre les mesures de santé et sécurité. De même, en aucun cas on ne devrait mettre une pression sur le réalisateur pour qu'il le fasse. Tout manquement à ces règles devrait être signalé au superviseur en santé et sécurité et aux représentants syndicaux.

Poste dédié en santé et sécurité

Veiller à l'application et au respect des nombreuses normes sanitaires qui devront être mises en place alourdira le travail des équipes de tournage, actuellement réduites au minimum.

Il est donc recommandé de dédier une ressource à cette tâche. Cette personne devrait s'assurer, non seulement de l'état de santé des participants, mais aussi au respect des règles de santé et sécurité ainsi que du nettoyage des lieux et des équipements.

Nous recommandons donc la création d'un poste de superviseur dont les tâches seront exclusivement dédiées à la santé et la sécurité et qui aura au préalable suivi une formation qui pourrait être offerte par exemple par la CNESST. Pour plus d'efficacité et de façon à favoriser la distanciation, cette formation pourrait être offerte en ligne. Nous sommes d'avis qu'avant la première journée de production, le producteur devrait offrir une formation obligatoire pour tous les travailleurs sur les mesures sanitaires qui seront appliquées sur la production.

Hygiène et salubrité des lieux

Les plateaux de tournage et autres endroits où travaillent les équipes sont particulièrement achalandés, plusieurs personnes se côtoient, les va-et-vient sont continuels. Ainsi, contrôler la salubrité de ces endroits dans un contexte de pandémie offre plusieurs défis.

Pour l'hygiène des mains, nous recommandons les mesures déjà énoncées par la Santé publique quant aux lavages des mains, l'accès à de l'eau tiède, du savon ou à une solution hydro alcoolique pourvu que cela soit facilement accessible et que l'on retrouve ces facilités à tous les endroits stratégiques qui seront occupés par l'équipe.

Pour les plus grosses productions, il faudrait prévoir une équipe dédiée à la désinfection qui passe plusieurs fois par jour, aux 2 à 4 heures, au niveau des installations sanitaires et sur les surfaces fréquemment touchées. Du matériel de désinfection (ex. lingettes) devrait notamment être disponible dans les installations sanitaires. Pour les équipes qui se déplacent d'un lieu à l'autre, il faudrait s'assurer de désinfecter les lieux avant l'arrivée de l'équipe et au départ de celle-ci.

Contrôle de l'état de santé des membres de l'équipe

L'état de santé d'une même équipe est évidemment un des aspects les plus préoccupants d'une production sur le point de commencer à tourner. Comment s'assurer que personne n'est atteint du virus avant le début de la production?

Jusqu'à ce que des tests probants soient disponibles, nous sommes d'avis que tous les membres devraient en début de chaque journée déclarer son état de santé en répondant aux questions suivantes (ou signer un document qui y répond) :

- Ai-je un des symptômes suivants : toux, fièvre, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat ?
- Suis-je de retour d'un voyage à l'extérieur du pays depuis moins de deux semaines ?
- Suis-je en contact avec une personne atteinte de la covid-19?

Si oui, la personne ne peut pas travailler et doit rester chez elle pour minimalement deux semaines.

Équipements

Afin de s'assurer qu'aucune contamination ne sera encourue par le partage d'équipements courants sur les plateaux, nous estimons que les moniteurs, écouteurs, « walkie talkies », micros ou haut-parleurs utilisés par le réalisateur doivent être à son usage exclusif. Ces équipements doivent préalablement être désinfectés ainsi que les batteries qui sont régulièrement rechargées en cours de production, le cas échéant. Dans la mesure du possible, ces équipements devraient lui être assignés pour toute la durée de la production et devraient être désinfectés à la fin de chaque journée.

Si le partage d'équipement est inévitable, après manipulation par un membre de l'équipe, cet équipement doit être nettoyé immédiatement avec des lingettes désinfectantes.

Le port du masque est recommandé en tout temps. La visière (sans masque) peut certainement être une alternative intéressante pour le réalisateur qui se doit d'interagir avec tous les membres de la production, mais ce, seulement dans les cas où la distanciation de 2 mètres est respectée. La production devra fournir ces équipements ainsi que les gants et une combinaison à enfiler par-dessus les vêtements. Celle-ci pourrait être portée au choix du réalisateur, mais devrait être nettoyée et désinfectée à la fin de chaque journée.

La conception, le développement et la préproduction

Il est recommandé d'inclure le plus tôt possible le réalisateur dans le processus de conception et de développement des œuvres audiovisuelles, en consultation avec un professionnel en santé et sécurité, afin de collaborer à l'adaptation des concepts, scénarios et plans de travail pour qu'ils respectent les mesures de santé et sécurité.

Les réunions en télétravail sont privilégiées.

Quant aux visites de location, une visite virtuelle est recommandée dans un premier temps. Si des lieux sont retenus suite à une visite virtuelle, prévoir une équipe restreinte de 3 personnes incluant le réalisateur pour aller sur place en prenant une vidéo pour les autres membres ou prévoir une autre visite si nécessaire.

Le casting se fait de préférence par la technologie de la vidéoconférence ou par « autotape ». Si le casting doit être envisagé en personne, on doit alors limiter le nombre d'individus présents et veiller à la distanciation sociale de 2 mètres.

Déplacement des équipes

Nous recommandons l'utilisation de la voiture individuelle pour les déplacements du réalisateur. Lorsqu'un transport organisé est nécessaire, prévoir que les mesures de distanciations sociales soient respectées et il est recommandé de porter l'équipement de protection individuelle lors des déplacements à plusieurs (ex.: masque ou masque et visière).

Nous sommes d'avis qu'il faudrait étaler les heures d'arrivée et de départ des différents départements afin d'éviter des regroupements aux entrées et tenter de limiter les sorties, les entrées et les déplacements au strict nécessaire.

Pauses et repas

Habituellement, les équipes de tournage mangent toutes ensemble à l'heure indiquée dans des endroits plutôt restreints. Le producteur fait souvent appel à des traiteurs pour les repas souvent servis sous forme de buffet. Ces habitudes sont à proscrire dans le cadre de la pandémie.

Il faudrait donc privilégier des repas fournis sous forme de boîtes à lunch individuelles et les espaces seront prévus afin de respecter la distanciation de 2 mètres. À défaut, il faudrait prévoir des espaces supplémentaires ou louer plus de roulottes dans le cas des tournages extérieurs. Afin d'éviter les voyages ou va-et-vient inutiles dans les salles à manger, un système de circulation à sens unique pourrait être mis en place.

Quant aux pauses, des fontaines d'eau sans contact ou des fontaines dont le côté de la bouteille touche une pagaie pour verser de l'eau doivent être mises à disposition.

Du matériel de nettoyage devra être disponible près des aires de repas et de pauses (lingettes et produits antibactériens, etc.) et ces espaces devront être désinfectés avant et après utilisation.

Postproduction

Les travaux de postproduction s'effectuent souvent dans des endroits restreints. Ainsi, afin d'éviter une contamination, nous privilégions le télétravail. Tous les endroits utilisés devront être nettoyés avant et après utilisation. Le micro du réalisateur sera à usage unique et aura été désinfecté avant et après utilisation.



Gabriel Pelletier, président de l'ARRQ
gabriel@arrq.quebec / 514-842-7373 poste 227